



Ouverture de la journée « Doué de folie » une dignité menacée ?

10 octobre 2011

Madame la ministre, Mesdames, Messieurs

Au nom de nos associations je voudrais vous remercier de votre présence à cette journée. Nous savons que cette présence, madame la ministre correspond à un véritable engagement de votre part en faveur des personnes affectées dans leur vie par des troubles psychiques et nous savons tous, que nous soyons des usagers de la psychiatrie, des familles ou des professionnels œuvrant aussi bien dans le dispositif psychiatrique que dans les institutions médico-sociales ou sociales dédiées à ces personnes, la place que vous avez prise dans la création des Groupes d'entraide mutuelle qui sont sûrement une des innovations les plus précieuses de ces dernières années.

Vous avez visité plusieurs GEM au début de l'été : vous avez pu voir la richesse de ce que les adhérents des GEM peuvent produire en matière de solidarité, mais aussi de créativité artistique et j'imagine que le titre que nous avons choisi pour cette journée, doué de folie, n'a pas du vous étonner.

Mais nous y avons ajouté un second terme : une dignité menacée, parce que malheureusement à côté de certaines avancées comme celle que je viens d'évoquer à laquelle il faut ajouter la reconnaissance, apportée par la loi du 11 février 2005, que les personnes soignées en psychiatrie sont aussi des personnes en situation de handicap avec les droits qui en découlent en même temps qu'a été réaffirmée la reconnaissance de leur pleine citoyenneté, nous avons aussi des raisons d'être inquiets et même indignés.

Indignés parce que la loi française menace la dignité de ces personnes vulnérables et fragiles en les traitant comme des délinquants potentiels. Cela a commencé lorsqu'un ministre de l'Intérieur a décidé à l'automne 2006 de vouloir réformer les modalités de l'hospitalisation psychiatrique dans une loi sur la prévention de la délinquance.

Il a suffi ensuite de quelques événements aussi exceptionnels que dramatiques pour conforter cette volonté d'assimiler trouble psychique et trouble de l'ordre public en instillant la peur du fou : on a vu ainsi une nouvelle figure de l'ennemi public, le schizophrène dangereux et nous avons vu des chaînes de télévision passer en boucle le visage d'un malheureux qui avait fugué pour aller passer le Noël avec sa mère parce que le préfet avait interdit la permission que demandait son médecin. De même dans une période où l'on sait combien les deniers pour la santé sont comptés, on a trouvé des sous

pour renforcer les enceintes des hôpitaux, installer des grillages et des caméras de surveillance, là où les patients attendaient avant tout plus de présence humaine, d'écoute et de dignité. Une loi a été publiée récemment sur laquelle l'ensemble des acteurs s'accordent à dire qu'elle devra être réécrite, car elle est inutilement sécuritaire dans son esprit sans compter que l'on commence à mesurer les difficultés que suscite son application.

Cette journée est donc bienvenue et nous vous remercions d'être aussi nombreux à avoir répondu présent dans un laps de temps si court : elle se déroule aujourd'hui, parce que le 10 octobre a été choisi par l'OMS, en 1992, comme date de la journée mondiale de la santé mentale, avec pour but de sensibiliser le public aux questions liées à la santé mentale et de parler ouvertement des troubles mentaux en encourageant les investissements dans les services de prévention et de traitement.

Dans notre pays, la journée mondiale n'a pas eu jusque là, un impact important parce qu'avant que l'OMS lance cette journée mondiale, la France avait déjà organisé deux ans auparavant la semaine d'information sur la santé mentale qui se déroule chaque mois de mars avec l'ensemble des acteurs concernés, familles, usagers et professionnels.

Le thème proposé par l'OMS pour la Journée mondiale de la santé mentale de cette année est «Investir dans la santé mentale». Certes, ce programme évoque la nécessité d'investir des moyens, mais cela ne suffit pas ; investir dans la santé mentale, c'est aussi changer le regard sur les personnes concernées par les maladies psychiques, faire en sorte qu'on les reconnaisse comme des personnes comme les autres qui ont droit à un logement décent, des soins de qualité avec un accompagnement quotidien conçus pour elles, des activités professionnelles éventuellement adaptées, des loisirs banalisés.

Je vous ai dit à l'instant que cette journée a été organisée dans un laps de temps très court par AGAPSY, le réseau Galaxie et la FASM Croix Marine qui fut la première organisation à gérer des structures pour des personnes handicapées psychiques (terme qui était inscrit dans les premiers statuts de notre fédération en 1952). Je voudrais remercier tous ceux qui ont aidé à réussir ce challenge et plus particulièrement Odile Fraczek pour AGAPSY et Stéphanie Véron pour la Croix Marine.

Cela dit, je regrette pour ma part, que nous n'ayons pas eu le temps d'inviter d'autres partenaires pour l'organisation de cette journée - je pense plus particulièrement à la FNAPSY, mais aussi à l'UNAFAM. Je crois en effet qu'il est plus que jamais nécessaire que tous les acteurs de la santé mentale parlent d'une seule voix : la multiplication des organismes ne facilite pas la diffusion des messages que nous entendrons aujourd'hui. Il faut que tous ensemble, usagers, familles, professionnels, nous arrivions à rendre audibles ces messages vers le plus grand nombre pour que cesse la peur de celui que l'on appelle si facilement fou, parce plutôt que d'accepter qu'il nous ressemble, on préfère se rassurer en en faisant quelqu'un de totalement différent, un autre étranger qui ne saurait être moi (mot qui se dit en latin *alienus*). Enfin, avant de donner la parole aux premiers orateurs, et d'abord à madame Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'état auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, je voudrais remercier tous les intervenants de cette journée dont je signale combien ils tous ont immédiatement compris la nécessité et donner leur accord.

Bernard DURAND, Président de la Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine